

Département Expertises, Structures et Géotechnique

DIRECTION DES ETUDES DE PONTS

Rue Côte d'Or 253 – B-4000 LIEGE
Tél. : +32 (0) 4 231 63 05
Contact : francoise.taquet@spw.wallonie.be

MISSIONS ET ACTIVITES

Juin 2021

Cette fiche est destinée à fournir une information rapide et succincte sur les missions et activités de la Direction des Etudes de Ponts du Service Public de Wallonie. En fonction des décisions du Gouvernement wallon et/ou du directeur général de la DG MI, les missions sont susceptibles d'évoluer. Une information plus complète est disponible auprès du responsable de la direction.

La direction des Études de ponts apporte son expertise en matière de conception et de calculs de ponts, murs de soutènement, socles, portiques, bâtiments, etc.

Elle assure la conception et l'étude de projets de réhabilitation ou de construction. Elle coordonne la gestion des ponts de la Région wallonne (Commission wallonne de gestion des ouvrages d'art - CWGOA), notamment par l'établissement et la mise à jour de la Banque de données des ouvrages d'art (BDOA), l'examen des dossiers d'inspection de ponts et de murs de soutènement, la détermination de la portance et de la classe des ouvrages d'art. Elle contribue également à la formation des inspecteurs de ponts.

La direction collabore avec la Cellule Transport exceptionnel de la direction de la Réglementation de la sécurité routière et du Contrôle routier, et avec les autres Régions, dans le cadre de la délivrance des autorisations de passage des convois lourds sur les ouvrages d'art wallons et de l'élaboration des cartes d'itinéraires.

La direction organise des formations internes et des échanges d'expérience, en lien avec ses domaines d'activités. Elle participe à des commissions techniques, de réglementation et de normalisation sur le plan régional, national et international, et assure une veille technologique. De manière générale, la direction met en place des processus de gestion et assiste les directions territoriales.

Elle veille aussi à la mise à jour des données pour la gestion du patrimoine.

1. La conception et l'étude de projets de construction d'ouvrages d'art, d'infrastructures et de bâtiments des directions générales du SPW.

Lors du remplacement d'un pont ou la construction d'un nouveau pont ou passerelle, l'ingénieur imagine la structure, le dimensionne et effectue le métré des éléments le constituant. Il conseille l'ingénieur dirigeant dans l'élaboration du cahier des charges des travaux.

Durant le chantier, l'ingénieur contrôle les plans de réalisation élaborés par le bureau d'étude de l'entrepreneur et assure le suivi de l'étude.

Exemple : la conception des ponts du contournement de Couvin et la passerelle de Thuin



2. L'examen des dossiers d'inspection d'ouvrages d'art et la participation à l'étude des projets de réparation et de renforcement ou de remplacement.

Tous les ponts wallons sont inspectés régulièrement. Après analyse du dossier d'inspection de l' « état de santé » d'un pont, la Direction des Etudes de ponts propose la solution de réparation ou de remplacement.

Réparation du pont d'Hout'si Plou

Avant



Après



3. La collaboration avec la cellule Transport exceptionnel de la Direction de la réglementation de la sécurité routière et du Contrôle routier pour la délivrance des autorisations de passage des convois lourds sur les ouvrages d'art wallons.

Lors d'une demande d'autorisation par un transporteur de franchir un pont avec un convoi lourd, l'ingénieur calcule la capacité portante du pont sous le passage du convoi et envoie les recommandations pour le franchissement ou non de l'ouvrage d'art concerné.



4. La coordination de la gestion des ouvrages d'art wallons par la participation à la politique de gestion (Conseil Wallon de la Gestion des Ouvrages d'Art - CWGOA) et à l'établissement et mise à jour de la Banque de Données des Ouvrages d'Art.

La Direction organise le suivi de la gestion des ouvrages d'art de toutes les directions territoriales, détermine la classe des ouvrages d'art ; conseille sur les travaux prioritaires à réaliser et gère la Base de Données des Ouvrages d'Art (BDOA), regroupant les données relatives à l'ensemble des ponts et murs de soutènement de Wallonie. Elle s'occupe aussi du développement informatique de cette base de données.

5. Une représentation au sein de commissions techniques et de normalisation.

La Direction est présente dans plusieurs commissions techniques pour apporter son expérience retirée de la mise en œuvre des études faites au sein de celle-ci.

Exemple : RWD, cahier des charges des travaux réalisés entre autres, par la Direction générale SPW MI ».

Principales qualités demandées à l'ingénieur de la Direction des Etudes de ponts:

- *Connaissances techniques actualisées et capacité de mise en œuvre.*
- *Rigoureux.*
- *Respectueux.*
- *Imaginatif.*
- *Constructif.*
- *Responsable.*
- *Capable de travailler seul et en groupe.*
- *Ouvert d'esprit.*
- *Prêt à se former à de nouvelles connaissances.*